

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Senate, Wednesday, October 25, 1978:

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Bonnell moved, seconded by the Honourable Senator McNamara:

That the Standing Senate Committee on Health, Welfare and Science be authorized to inquire into and report upon such experiences in prenatal life and early childhood as may cause personality disorders or criminal behaviour in later life and to consider and recommend such remedial and preventative measures relating thereto as may be reasonably expected to lead to a reduction in the incidence of crime and violence in society;

That the Committee have power to engage the services of such counsel, technical and clerical personnel as may be required for the purpose of the inquiry;

That the papers and evidence received and taken on the subject in the two preceding sessions be referred to the Committee; and

That the Committee have power to sit during adjournments of the Senate.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative."

Le greffier du Sénat

Robert Fortier

The Clerk of the Senate

Extract from the Minutes of the Proceedings of the Standing Senate Committee on Health, Welfare and Science, Thursday, November 2, 1978:

"The Honourable Senator Bourget moved:

That a Subcommittee of the Standing Senate Committee on Health, Welfare and Science, to be known as the Subcommittee on Childhood Experiences as Causes of Criminal Behaviour, be appointed, consisting of no more than eleven (11) senators, three (3) of whom shall constitute a quorum;

That the Subcommittee be authorized to inquire into and report upon such experiences in prenatal life and early childhood as may cause personality disorders or criminal behaviour in later life and to consider and recommend such remedial and preventative measures relating thereto as may be reasonably expected to lead to a reduction in the incidence of crime and violence in society;

That the Subcommittee have power to engage the services of such counsel, technical and clerical personnel as may be required for the purpose of the inquiry;

That the papers and evidence received and taken on the subject in the two preceding sessions be referred to the Subcommittee;

That the Subcommittee have power to sit during adjournments of the Senate; and

ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 25 octobre 1978:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Bonnell propose, appuyé par l'honorable sénateur McNamara,

Que le Comité permanent de la Santé, du bien-être et des sciences soit autorisé à faire enquête et rapport sur les expériences d'avant la naissance et du début de l'enfance qui peuvent provoquer par la suite des troubles de la personnalité ou la délinquance et à étudier et recommander les mesures correctives et préventives y afférentes dont on peut raisonnablement espérer obtenir une réduction de la fréquence des crimes et de la violence dans la société;

Que le Comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques qu'il jugera nécessaire aux fins de ladite enquête;

Que les documents recueillis et les témoignages entendus sur ce sujet au cours des deux dernières sessions soient déferés au Comité; et

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences du jeudi 2 novembre 1978:

«L'honorable sénateur Bourget propose,

Qu'un sous-comité du comité sénatorial permanent de la Santé, du bien-être et des sciences, qui sera connu sous le nom de sous-comité sur la délinquance imputable aux expériences de l'enfance, soit constitué, et qu'il ne soit formé que d'un maximum de onze (11) sénateurs dont trois (3) constitueront un quorum;

Que le sous-comité sur la délinquance imputable aux expériences de l'enfance soit autorisé à faire enquête et rapport sur les expériences d'avant la naissance et du début de l'enfance qui peuvent provoquer par la suite des troubles de la personnalité ou la délinquance et à étudier et recommander les mesures correctives et préventives y afférentes dont on peut raisonnablement espérer obtenir une réduction de la fréquence des crimes et de la violence dans la société;

Que le sous-comité ait le pouvoir de retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques qu'il jugera nécessaire aux fins de ladite enquête;

Que les documents et les témoignages recueillis sur ce sujet au cours des deux dernières sessions soient déferés au sous-comité;

Que le sous-comité soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat et